



*Intermixt publie périodiquement une lettre d'information exposant brièvement un thème actuel du secteur de l'énergie*

Bulletin février 2009

## News - février 2009

### Les opérateurs régionaux

**La création de l'opérateur de réseau wallon ORES a été rendue publique le 6 février. La gestion opérationnelle des activités des gestionnaires de réseau de distribution mixtes pour le gaz naturel et l'électricité dans les trois régions a ainsi été confiée à un opérateur. Auparavant, EANDIS avait déjà été créée en Flandre et BNO à Bruxelles.**

La création des opérateurs est une conséquence de ce qu'on appelle 'l'unbundling' ou le dégroupage suite auquel les entreprises de réseau régulées doivent opérer de façon indépendante des groupes commerciaux actifs sur le marché de l'énergie. Bien que les exigences concrètes en matière de dégroupage diffèrent entre régions, on a en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie opté pour une gestion du réseau de distribution indépendante.

Simultanément, il est mis sur pied des structures qui, au niveau opérationnel, donnent lieu à des effets de synergie permettant de maîtriser les coûts gérables des gestionnaires de réseau au bénéfice des consommateurs. En Flandre, GeDis, Electrabel Netten Vlaanderen et une partie de la société de comptage Indexis ont été regroupées en 2006 dans EANDIS, qui opère depuis en tant qu'opérateur pour le compte des GRD mixtes flamands Gaselwest, Imea, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgas.

En Wallonie, les collaborateurs et experts opérationnels des GRD mixtes, d'Electrabel Réseaux Wallonie et une partie d'Indexis ont été regroupés dans ORES. Ce nouvel opérateur exécute des missions pour le compte des intercommunales Ideg, IEH, IGH, Interest/ost, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. A Bruxelles, où seul Sibelga officie en tant que GRD, différentes missions opérationnelles ont été attribuées en 2006 à Brussels Network Operations, en abrégé BNO.

### Intermixt

Galerie Ravenstein 4 boîte 2  
1000 Bruxelles

Tél +32 2 548 36 02  
Fax +32 2 513 07 46

info@intermixt.be

*"Concertation communale pour le secteur de l'énergie belge"*

[www.intermixt.be](http://www.intermixt.be)

e.r. Martin Verschelde, secrétaire général Intermixt  
Galerie Ravenstein 4 boîte 2  
1000 Bruxelles

## Actionnaires

ORES est une filiale à 100 % des huit gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons. Suivant le décret wallon du 17 juillet 2008, les communes doivent augmenter cette année leur participation dans ces GRD à hauteur de 70 %. D'ici 2018, les GRD devront être à hauteur de 75 % entre les mains des pouvoirs publics locaux. A Bruxelles, BNO est une filiale à 100 % du GRD Sibelga, qui est déjà à 70 % la propriété des communes. A l'horizon 2013, le partenaire privé historique Electrabel (GDF-Suez) devra se retirer de Sibelga.

La situation est comparable en Flandre. EANDIS est également une filiale à 100 % des GRD mixtes qui sont détenues à 70 % par les communes. Le décret flamand sur la coopération intercommunale fixe que les GRD mixtes qui tombent sous le décret devront être entièrement entre les mains des pouvoirs publics locaux au plus tard d'ici 2018.

## Gestion et organes

Le conseil d'administration de l'opérateur wallon ORES se compose de 20 administrateurs, dont 80 % sont indépendants et issus du secteur public et 20 % du partenaire privé Electrabel. Le conseil est présidé par Claude Desama, bourgmestre de Verviers et vice-président d'Intermixt.

La gestion opérationnelle est assurée par un comité de direction composé de 10 membres. L'administrateur délégué est Jacques Hugé, ex-directeur général d'Electrabel Réseaux Wallonie. En outre, le conseil d'administration a créé cinq comités chargés de veiller sur les règles de gouvernance de l'entreprise : un comité d'audit, un comité HR, un comité éthique, un comité technique et enfin, un comité exécutif et stratégique.

En Flandre, le conseil d'administration d'EANDIS compte également 20 membres dont 16 membres sont proposés par le secteur public et 4 membres par Electrabel. Son président est Geert Versnick, échevin gantois, député fédéral et membre du bureau d'Intermixt. Trois comités particuliers existent au sein d'Eandis : un comité exécutif et stratégique, un comité HR et un comité audit.

La gestion opérationnelle a été confiée à un comité de direction composé de dix membres présidé par Guy Peeters, qui est déjà actif depuis de nombreuses années dans le secteur de l'énergie, entre autres en tant que CEO du prédécesseur public GeDis. Il gère l'organisation en collaboration avec le vice-président, Luc De Bruycker.

A Bruxelles, le conseil d'administration de BNO compte 11 membres. Sept membres sont proposés par le secteur public et trois par Electrabel, complétés par un administrateur délégué. Eric Tomas, président du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, conseiller communal à Anderlecht et membre du bureau d'Intermixt, est le président. L'Administrateur délégué est Luc Hujuel, également directeur général de Sibelga et le conseiller national d'Intermixt. Au sein de BNO, il existe encore deux comités distincts, à savoir un comité HR et un comité d'audit.

## Activités

Si les ensembles de tâches des trois opérateurs se recoupent dans les grandes lignes, on peut néanmoins constater, dans certains domaines, des différences qui résultent souvent d'une législation différente dans les trois régions.

La tâche principale des opérateurs consiste dans le développement et l'exploitation des réseaux de distribution pour le compte des GRD. La réalisation de raccordements fait également partie des missions de base de chaque opérateur.

En ce qui concerne les relevés de compteurs, on distingue des différences. En Flandre et en Wallonie, les relevés de compteurs physiques sont effectués respectivement par EANDIS et ORES, alors que le traitement des données est assuré par Indexis, qui est entre-temps devenue une filiale de ces deux sociétés. A Bruxelles, le relevé des compteurs est effectué par Metrix, une filiale à 100 % de Sibelga, alors que BNO se charge du traitement des données.

Par ailleurs, les opérateurs exécutent des tâches qui s'inscrivent dans le cadre des obligations de service public imposées aux GRD. En Flandre, il s'agit notamment de l'accueil des clients qui sont rejetés par les fournisseurs commerciaux, du placement de compteurs à budget et de la stimulation de l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE).

ORES place également des compteurs à budget et entreprend des actions URE, mais en Wallonie, les clients confrontés avec des difficultés de paiement ne peuvent pas sans plus être rejetés par les fournisseurs. Les GRD wallons ne reprennent que les clients 'protégés' qui bénéficient d'un statut social spécifique. A Bruxelles également, seuls les clients 'protégés' sont repris par les GRD.

Les GRD sont également responsables dans les trois régions de l'éclairage public, ce qui représente un poste de coûts important.

**Grâce à la création d'ORES, il existe désormais dans chaque région du pays un opérateur unique qui effectue des tâches pour les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes et opère de façon indépendante du partenaire historique Electrabel. Grâce aux filiales, les GRD peuvent bénéficier d'économies d'échelle et la transparence de la gestion du réseau de distribution pour les clients s'en trouve accrue.**